

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOISENON

n°10 – Mars 2023



DOSSIER page 4

Risque incendie : Anticiper pour mieux protéger

Francis ROUSSET et Jacqueline BESNARD, élus en charge du dossier



**Harcèlement
scolaire**
page 10

**Vœux 2023
interview**
page 12

SOMMAIRE



DOSSIER

Risque incendie :
anticiper pour mieux progresser

RETOUR EN IMAGES

LE COIN DES ASSOCIATIONS

EXPRESSIONS LIBRES

CARNET DE VILLAGE

4

12

16

18

19

Note de la rédaction

Les informations sont fournies par la commune et ses partenaires. Elles sont susceptibles d'être modifiées selon l'actualité, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

AGENDA

- **12 mars** : Repas de printemps organisé par le Comité de parrainage
- **19 mars** : Commémoration des Accords d'Évian
- **25 mars** : Rencontres voisenoises autour de Monsieur le Maire
- **9 avril** : Chasse aux œufs de Pâques organisée par Familles Rurales
- **15 avril** : Monsieur le Maire accueille le Souvenir Français 77
- **8 mai** : Commémoration du 8 mai 1945
- **13 mai** : Soirée du Comité Lucano
- **9 juin** : Fête de fin d'année de l'école Constant Duport
- **16 juin** : Café chantant organisé par Familles Rurales
- **17 juin** : Familles Rurales fête ses 50 ans
- **23 juin** : Gala de danse organisé par A.S.C.V.
- **24 juin** : Kermesse des écoles organisée par A.D.P.E.V.M.
- **13 juillet** : Fête nationale organisée par la Mairie

Votre Maire à l'écoute

- ☎ 01 60 68 29 00
- @ mairie@voisenon.fr
- f Julien Aguin
- 🐦 @julienaguin

PERMANENCE MAIRIE

Tous les vendredis de 9h à 17h

En cas d'urgence,
téléphoner au 06 77 37 92 49

Rentrée scolaire 2023-2024

Inscription en mairie dès à présent, n'attendez pas !



Retrait et dépôt du dossier d'inscription en mairie
le vendredi de 9h à 17h.
Les inscriptions sont préférables jusqu'au 1er Mai 2023





Nos choix pour garantir l'exception voisenonaise : Voir loin, parler franc, agir ferme.

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

L'épanouissement de chacune et de chacun permet de construire une société juste, pérenne et équitable. Les élus qui m'entourent en sont convaincus. C'est possible, quand existent un sentiment partagé de l'intérêt général et un but commun.

Dans ce bulletin municipal, découvrez les nombreuses actions prises au profit des Voisenonais notamment en ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes. C'est un sujet qui tient à cœur aux élus. La défense incendie est un sujet fort peu connu mais nécessaire pour la protection et parfois la survie de la population. Nous sommes la deuxième commune, après Limoges-Fourches, à posséder un schéma de défense incendie correct. Rares sont les communes qui en disposent ; il est pourtant essentiel à votre protection.

Le Conseil municipal adoptera dans les prochaines semaines son budget primitif pour l'année 2023. Ce budget municipal qui se prépare dans un environnement géopolitique, économique et structurel contraint gèrera le passif et l'avenir de concert. **Ce budget sera ambitieux et permettra, grâce à nos efforts de gestion -salués par nos différents partenaires- de garantir un haut niveau de service public et de préparer l'avenir, ensemble.**

Si ce budget est sûrement l'un des plus complexes que nous préparons. Les choix de la mandature que j'ai l'honneur de conduire permettent une situation financière robuste pour mieux affronter les vents

contraires et surtout de poursuivre avec la même vigueur et le même entrain les projets pour développer ensemble l'exception voisenonaise.

Rigueur, sérieux, indépendance et avenir sont les maîtres mots de notre politique budgétaire au service de l'ensemble des voisenonais. Car oui : nous voulons rester un village rural briard où il fait bon vivre. Fier de se projeter dans son avenir sans renier son histoire.

« L'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat. L'essentiel n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu. »

Pierre de Coubertin

C'est pour toutes ces raisons que l'équipe municipale est pleinement mobilisée pour être moteur sur les projets structurants de notre village, assurer sa transformation et répondre aux enjeux de demain tout en assumant cet héritage qu'il faut impérativement corriger avec prudence et mesure. Cela nécessite d'agir avec volonté et détermination pour le Voisenon que nous

aimons : dossiers de subventions, réfection de voiries, projet de cantine scolaire, embellissement des espaces publics, poursuite de la transformation de l'éclairage public, création de sentes pour redonner place aux piétons, réfection de l'école pas à pas, ... sans oublier le maintien de notre lien social si précieux à tous.

Ces actions ont un objectif commun : faire de Voisenon un village apaisé, protégé des excès de la densification massive et où l'on peut faire le choix de vivre en sécurité en famille. Un village heureux où chaque génération trouve les activités propices pour s'épanouir.

La maxime centrale résume bien notre état d'esprit.

*Soyez assurés de notre passion d'agir pour
le Voisenon que nous aimons -
Bonne Chaleur et Vent.*

Julien Aguin

Le Maire,
Julien AGUIN

Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)



Le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) vient d'être finalisé. Ce document technique contribue à l'identification des risques, à l'analyse du besoin, au recensement et au contrôle des dispositifs de ressources en eau à disposition des services de secours. Il induit la détection d'éventuelles anomalies. Son étude favorise la planification des améliorations en matière de défense extérieure incendie par anticipation et pour une meilleure gestion des coûts. Il n'est pas obligatoire, mais il traduit la volonté de vos élus d'agir au quotidien pour la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire communal. La connaissance du terrain, des moyens et des besoins contribuera à réduire les risques liés à votre sécurité en matière de protection incendie. Telle est l'ambition de l'équipe municipale.

Dites-nous Monsieur l'Adjoint au Maire...



Notre village est doté d'une bonne défense incendie

Francis ROUSSET Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie

Pourquoi avoir réalisé ce schéma communal de défense extérieure contre l'incendie ?

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie est un document technique de référence sur la couverture défense incendie de notre village. Cet audit permet de s'assurer que les installations de protection incendie sont en adéquation avec les risques et de vérifier que notre village est doté d'une bonne défense incendie. Son élaboration n'est pas liée aux risques, mais aux compétences du maire qui est responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Il détient un pouvoir de police administrative spéciale et s'appuie sur un service public de la défense extérieure contre l'incendie. Dans le cadre de sa mission, il doit s'assurer de l'identification des risques, du bon dimensionnement et de la disponibilité des ressources en eau dans le cadre de la lutte contre les incendies. Dans notre Communauté d'agglomération, nous sommes la seconde collectivité à réaliser ce schéma communal après Limoges-Fourches. (Lire l'interview de P. CHARPENTIER p.8)

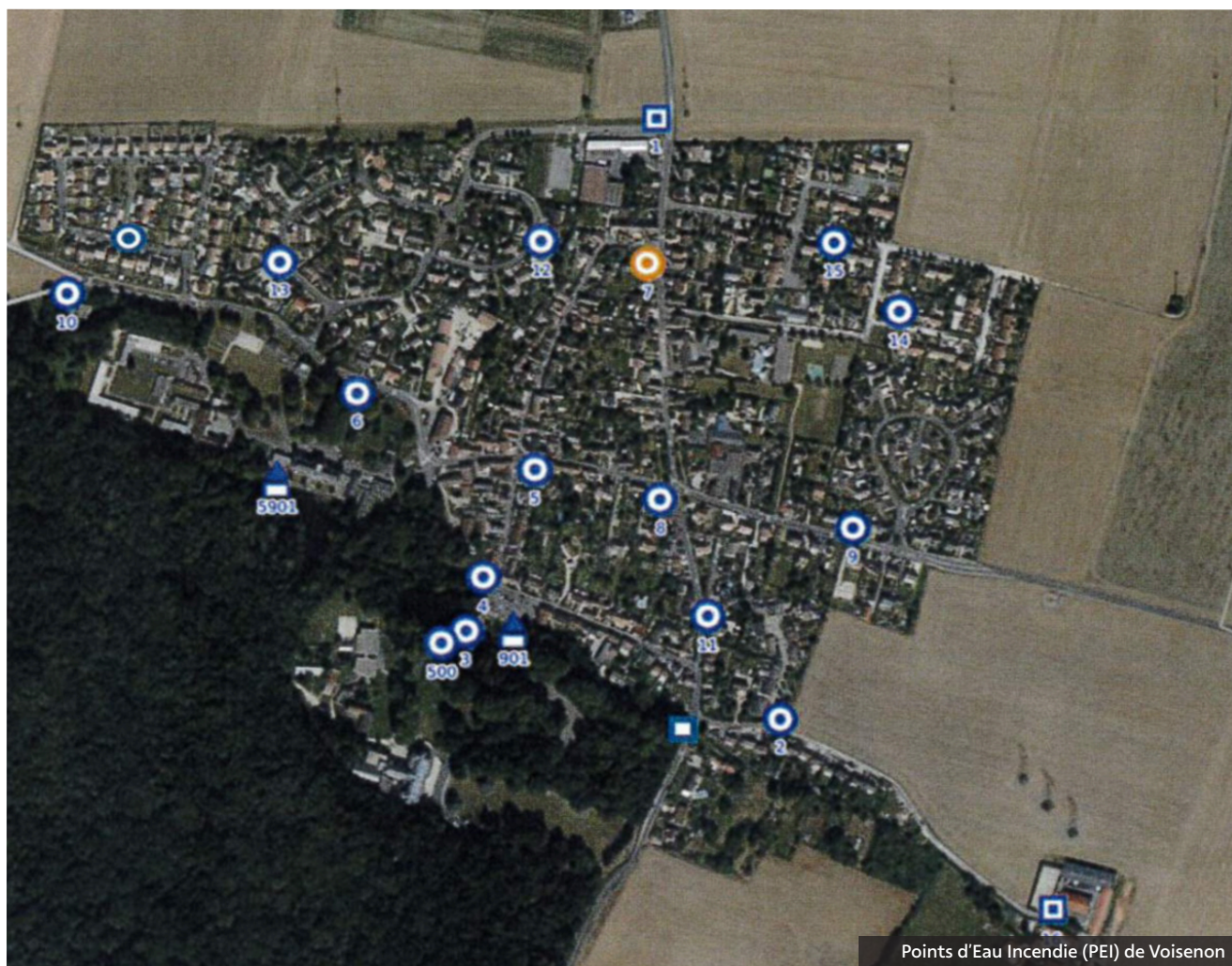
Ce document recense les points d'eau incendie dans chaque quartier, il s'assure de leur nombre suffisant, de leur bon fonctionnement et aussi de leur accessibilité. Si des points ne sont pas remplis, des travaux seront planifiés. Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie est consultable en mairie, il a été transmis aux différents partenaires : la sécurité incendie, le département, etc. Toutes ces informations sont actualisées dans la base de données « Remocra » partagée avec les pompiers, c'est une plateforme collaborative qui permet en temps réel de connaître l'accessibilité, l'emplacement, la capacité... de chaque borne incendie en fonction du lieu du sinistre. Les sapeurs-pompiers peuvent donc prévoir le matériel adéquat, par exemple un camion aspirant pour puiser dans les points d'aspiration d'eau du village.

Où sont situés ces points d'aspiration d'eau, pouvez-vous nous en dire plus ?

Oui tout à fait. Il s'agit de plans d'eau naturels identifiés sur la commune : place du 14-Juillet (l'abreuvoir) et dans l'enceinte du collège Nazareth La Salle notamment. Ces réserves d'eau sont précieuses pour les pompiers car en cas d'intervention ils peuvent puiser pour remplir une citerne afin de lutter contre un incendie.



Borne à incendie



Points d'Eau Incendie (PEI) de Voisenon

Quelles sont les conclusions du document ?

Que notre village est plutôt bien couvert. Il y a une vingtaine de Points d'Eau Incendie (PEI) qui assurent une bonne couverture de notre village, les équipements sont adaptés aux risques. Nous avons l'obligation d'assurer un certain débit d'eau par borne d'eau. L'une de ces bornes justement était en deçà. Des travaux ont été entrepris. La conduite et la vanne ont été changées, le débit augmenté. Tout est rentré dans l'ordre. Des améliorations peuvent être apportées en terme d'accessibilité sur certains points d'eau.

Est-ce qu'il y a des préconisations pour les Voisenonais ?

Non pas du tout, il s'agit du domaine public. Seule recommandation à faire à la population, celle de ne pas bloquer l'accès aux points d'eau (bornes ou bouche d'incendie, certaines sont sous la chaussée).

La DECI, késako ?



La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) s'inscrit à l'interface de plusieurs domaines : l'urbanisme, la sécurité incendie et le droit des collectivités territoriales.

Depuis la parution de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et l'article Art. L. 2213-32, **le maire assure la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).**

Dès lors, les maires doivent assurer l'existence, la suffisance et la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Pour cela, le décret n°2015-235 du 27 février 2015 complété par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 concernant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RNDECI) fixe les grands principes en mettant l'analyse des risques au cœur du dimensionnement des ressources en eau pour l'alimentation des engins de lutte contre l'incendie.

5 questions au Capitaine Damien PANNIER



C'est une excellente initiative du maire

Capitaine Damien PANNIER,
Chef du centre de secours et
d'incendie de Vaux-le-Pénil

Quelle est l'utilité d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie ?

Le schéma communal ou intercommunal de DECI aspire à identifier à travers une analyse cartographique des risques incendie, les éventuelles zones de carences en eau et à programmer la résolution de celles-ci par un plan d'équipement pluriannuel adapté et concerté. Nous accompagnons les élus dans cette programmation afin de prioriser les investissements.

Existe-t-il des schémas intercommunaux de DECI ?

Oui certaines communautés de communes ou d'agglomérations réalisent sur leur territoire ce type de document, ce n'est pas le cas à Melun-Sénart. Chaque ville est libre de s'engager dans sa réalisation ou non. Mais qu'il y ait schéma communal ou intercommunal de DECI ou pas, le maire assure la défense extérieure contre l'incendie, c'est de sa responsabilité.

La réalisation d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie n'est donc pas une obligation ?

Non ce n'est pas une obligation en effet, mais c'est recommandé. Sa réalisation traduit la volonté du maire d'avoir une analyse fine et précise de son territoire en matière de défense extérieure incendie. Le document recense notamment les points d'eau incendie de sa commune, leur situation géographique, leur débit et pression et leur accessibilité aux sapeurs-pompiers.



Bouche à incendie

Qu'est-ce qu'un point d'eau incendie ?

C'est un dispositif de lutte contre l'incendie qui peut être public ou bien privé. On les appelle aussi les « hydrants ». Il en existe plusieurs types : les bouches et poteaux d'incendie alimentés à partir d'un réseau de distribution d'eau (potable ou brute) sous pression. On distingue les Poteaux Incendie (PI) également appelé « bornes » incendie visibles sur les trottoirs et les Bouches Incendie (BI) qui sont, quant à elles, situées sous la chaussée et dissimulées sous des plaques. Situés sur la chaussée à des intervalles réguliers ou à proximité des bâtiments industriels lorsque ces derniers sont privés, ces dispositifs sont alimentés par un réseau d'eau sous terrain. Leur débit et la pression de l'eau sont réglementés et permettent d'alimenter des engins de lutte contre l'incendie. Il y a également des points de « ressource en eau » naturels ou artificiels que peuvent utiliser les camions de pompage pour remplir des citernes en cas d'intervention à proximité. Un point d'eau incendie est caractérisé par sa nature, sa localisation, sa capacité, la capacité de la ressource qui l'alimente. Les critères d'accessibilité sont importants pour nos services, il s'agit de la capacité à stationner et à stabiliser nos véhicules sur le site. Concernant les réserves ou point d'eau naturelle, pour être identifiés dans le schéma communal, la pérennité en eau doit être avérée et l'accessibilité sécurisée.

Ils ont dit...

Que pensez-vous de l'initiative du maire de Voisenon de réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie ?

C'est une excellente initiative du maire. C'est vrai que ce n'est pas obligatoire et que de notre côté nous n'allons pas découvrir de nouveaux points d'eau incendie, nous savons où ils sont. Nous réalisons tous les deux ans des reconnaissances opérationnelles. Mais ce document technique est un outil qui permet d'analyser les risques de l'existant et d'engager si besoin un programme pluriannuel adapté pour une couverture de la défense incendie optimale. Les élus peuvent ainsi se projeter et maîtriser les coûts en planifiant les travaux à engager. Ce travail s'effectue en concertation avec nos services et nous les accompagnons dans la défense extérieure incendie à prioriser les actions à mener. Cette collaboration se poursuit sur la plateforme collaborative «Remocra». C'est un logiciel métier qui permet une gestion du parc des points d'eaux quasiment en temps réel avec une localisation des anomalies. Les élus, la société d'affermage⁽¹⁾ (Véolia) et nos services ont accès à ces données. Tous les utilisateurs peuvent mettre à jour les données quand une anomalie est détectée (un problème d'accès ou de débit/pression d'eau). Ce qui nous permet en cas d'intervention sur le terrain d'engager des moyens adaptés et de trouver des solutions alternatives si besoin.

⁽¹⁾ Une société dotée d'une délégation d'exploitation, en l'occurrence Véolia pour le réseau d'eau de la commune.



• Jacqueline BESNARD, Conseillère municipale Correspondant Pompiers

Je suis contente de m'occuper de ce projet. C'est important pour la sécurité des Voisenonais. Nous avons déjà réalisé une intervention sur un Point d'eau incendie entre la rue Grande et la rue des Ecoles. Elle fonctionne normalement désormais. C'est un travail important de recensement et de connaissance des dispositifs incendie, nous travaillons en collaboration avec le centre de secours de Vaux-le-Pénil auquel nous sommes rattachés.



• Bernard SOHIER Président de Familles Rurales, Association de Voisenon



C'est intéressant comme démarche pour bien identifier les points d'eau accessibles, comme les réserves naturelles d'eau afin d'approvisionner les citernes. Mais au-delà de cet état des lieux, j'aurais tendance à dire qu'il faudrait créer des événements, des exercices pour simuler des incendies et mettre en place des plans d'évacuation pour sensibiliser les habitants à adopter de bonnes pratiques. Sensibiliser c'est important pour une meilleure prise de conscience.



Le schéma communal recense les points et bornes d'eau, mais également des réserves naturelles ou artificielles d'eau qui peuvent servir à alimenter des camions citernes. L'abreuvoir devant le collège Nazareth fait partie de ces points d'eau recensés

Parole à Philippe CHARPENTIER

Philippe CHARPENTIER,
Maire de Limoges-Fourches
Vice-président de la Communauté
d'agglomération Melun Val de Seine
Délégué à l'Eau potable et Stratégie GeMAPI
(Gestion des Milieux Aquatiques et
Prévention des Inondations).

La commune de Limoges-Fourches a commandé la réalisation de son schéma communal de la défense contre l'incendie en 2021, il a été finalisé en 2022. Son Maire évoque sa mise en place.

La réalisation de ce document a pris un peu de temps compte-tenu de la configuration de notre commune qui se compose d'un bourg, de deux hameaux, de fermes, de deux zones d'activités, d'une zone artisanale et d'établissements classés. Cela nous a permis de découvrir des points d'amélioration de la défense incendie sur les zones d'activités. Nous avons opté pour la création d'une réserve d'eau de 120 m³. C'est plus économique que l'installation de bornes d'incendie auxquelles il faut ajouter des frais sur les canalisations afin d'adapter le débit et la pression en eau.

Concernant précisément la zone d'activités de la plateforme de Villaroche, il s'avérait nécessaire de remettre en état la défense incendie sur cette zone qui par manque d'entretien dysfonctionnait. C'est un cas un peu particulier car la plateforme appartenait à l'Etat, puis a été transférée au « Sympav » (Syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche). Sur ce lieu, il a été décidé de remettre en état les équipements d'incendie qui avait été laissés à l'abandon.

La Défense contre l'incendie est une responsabilité qui incombe au maire et non à l'agglomération qui, gère quant à elle, l'adduction d'eau. Toutefois, si des améliorations doivent être apportées à la défense incendie, cela peut engendrer des

Bon à savoir

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) s'appuie sur une démarche de sécurité par objectif. Le dispositif ne détermine plus des capacités en eau mobilisées de façon homogène sur l'ensemble du territoire (avant la réforme de 2015 les communes devaient permettre une protection sur l'ensemble de leur territoire en matière de DECI à hauteur de 60 m³/h à 1 bar de pression pendant au moins 2 heures) mais propose une palette de ressources en eau devant être disponibles en fonction des risques (bâches et bassins de réserve, plans d'eau naturels, etc). La nouvelle réglementation propose une méthode d'adaptation des Points d'Eau Incendie en fonction du risque à défendre. D'où l'importance d'une analyse des risques préalable.

interventions et des modifications du réseau d'eau (adaptation des canalisations, débit, pression).

Ces investissements peuvent être pris en charge par l'agglomération, mais pas l'acquisition et l'installation du poteau incendie qui est à la charge de la collectivité. Le financement de ces équipements peut être éventuellement subventionné par l'Etat dans le cadre de la dotation DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



Réserve d'eau de Limoges-Fourches

Prévention incendie : Identifier les risques et les besoins

Prévenir mieux vaut que guérir, cet adage empreint de bon sens, s'applique à de nombreux domaines de la vie quotidienne et naturellement en matière de risques incendie. Responsable de la sécurité de ses administrés, le maire est en première ligne. A Voisenon, la majorité municipale a décidé de doter le village d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Ce document technique basé sur une analyse des risques bâtimentaires d'incendie inventorie pour chaque quartier les ressources en eau disponibles sur site pour l'alimentation des engins de secours. Il recense à un moment précis la situation et l'état des équipements de défense incendie tout en anticipant les risques prévisibles (urbanisation, constructions...). Son étude permet une planification des éventuels travaux de mise en conformité.



Réalisé en concertation avec les élus locaux, les gestionnaires de réseaux et les services du SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours), le Schéma communal a pour objectif l'amélioration et le renforcement de la défense incendie, en apportant des solutions efficaces (remplacement d'appareil obsolètes ou détériorés) et ce à des coûts maîtrisés.

Une vision précise du risque incendie

Les maires qui font le choix de se doter d'un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ont ainsi une vision précise du risque incendie pour chaque zone de leur territoire. Cet état des lieux permet de distinguer les différents niveaux de risques selon les affectations des différentes zones (habitat, activités industrielles, agricoles...) et ainsi de programmer les interventions au niveau des réseaux, des équipements ou de l'accessibilité dans les secteurs où les risques sont identifiés comme « plus importants » (généralement les plus denses en termes d'urbanisation) et ce afin de renforcer la sécurité incendie dans le territoire communal. Ce document intégré au Plan Local d'Urbanisme permet d'anticiper les besoins dans les zones à urbaniser en fonction de l'état actuel des équipements.

Le suivi et la mise à jour de ce schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) permettront d'évaluer les travaux et leur impact. Lorsque de nouvelles constructions seront réalisées, les risques « nouveaux » devront être intégrés au Schéma. Il est prévu une actualisation du risque incendie bâtementaire de la commune tous les cinq ans.

Parole à Lucie MALLET

Lucie MALLET est Responsable Contrats et Prospective Environnement à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

La défense extérieure contre l'incendie est une compétence communale, mais elle est très liée à la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" transférée à la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine depuis 2020. Il y a bien sûr des interactions puisque la défense incendie utilise les réseaux d'eau. **Les villages de Voisenon et de Limoges-Fourches -qui ont tous deux élaborés un schéma communal de défense contre l'incendie- sont moteurs sur le sujet.** C'est très positif pour l'intercommunalité de pouvoir identifier les défaillances ou les éventuels dysfonctionnements du réseau afin de pouvoir travailler conjointement avec les élus pour y remédier.

Dans le cadre de l'élaboration de notre Schéma directeur d'alimentation en eau potable du territoire, nous avons déjà identifié quelques points d'amélioration, mais c'est une compétence communale et c'est donc aux élus de ses collectivités de s'en saisir en réalisant des Schémas communaux de défense contre l'incendie. Nous les accompagnerons si besoin et leur transmettrons tous les éléments des réseaux nécessaires.



Harcèlomètre

Respecte mes goûts, mes besoins, mes choix

Me permet d'être à l'aise quand je suis avec lui.elle

Est content.e pour moi lorsque je me sens épanoui.e

Est passif, ne réagit pas lorsque j'ai besoin d'aide

Me critique et me juge en permanence

M'exclut, me met volontairement à l'écart

Se moque de moi, me donne des surnoms méchants

Lance des rumeurs sur moi

Publie des choses qui me rabaissent sur les réseaux sociaux

Me force à faire des choses dont je n'ai pas envie, me fait du chantage, me menace

Me fait des coups bas, m'humilie en public, m'insulte

Me vole, me détériore et/ou me rackette mes affaires

Me bouscule violemment, me frappe, m'agresse sexuellement

Sensibiliser dès l'entrée à l'école

Chaque année, en France, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire dans les écoles, collèges, lycées, dans les espaces de vie privée et numérique, comme les réseaux sociaux.

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit puni par la loi publiée au Journal officiel du 3 mars 2022.

Ce fléau n'épargne pas les collégiens seine-et-marnais. C'est pourquoi le Département a lancé une campagne de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

De son côté, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine a rédigé un livret afin d'accompagner et sensibiliser les écoliers, de leur faire prendre conscience de cet engrenage qui peut parfois leur échapper et engendrer des dégâts irréversibles sur certains enfants.

Et à Voisenon,



Fanny LIDOUREN,
Conseillère
municipale,
nous dit :

Mon objectif est d'échanger régulièrement auprès de l'équipe éducative afin de m'assurer que les enfants puissent évoluer dans un cadre serein à l'école.

Le bien être de l'enfant au sein de son école est primordial pour un bon apprentissage.

Un enfant en confiance est un enfant qui pourra développer l'intégralité de ses capacités à apprendre.

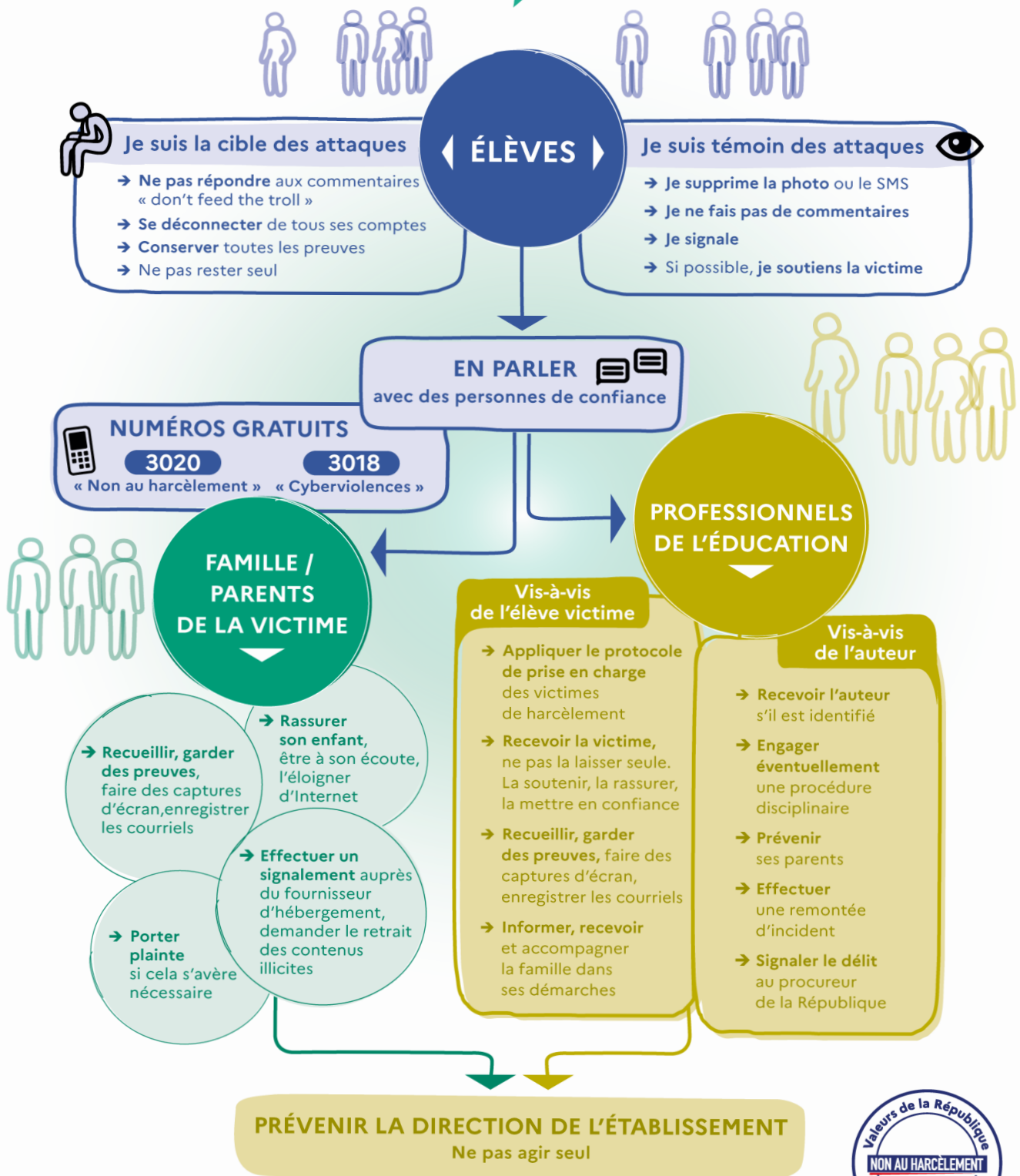
En cas de besoin d'échanger avec des professionnels, un espace d'écoute est disponible à la permanence du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

Les permanences se déroulent le Mercredi de 14h30 à 16h30 au Service d'Information Jeunesse de Melun 96 rue du Général de Gaulle - 77000 Melun Tél. : 01 64 09 73 51

Je suis également votre contact sur ce sujet sensible à la mairie de Voisenon.

NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?



Vœux 2023 : questions à Monsieur le Maire

À l'occasion des vœux de la Mairie, nous avons posé quelques questions à Julien AGUIN, Maire de Voisenon depuis 2020.

Dans quel état d'esprit abordez-vous 2023 ?

Trois mots me viennent à l'esprit : la rigueur, la détermination et l'optimisme. « Voir loin, parler franc, agir ferme », cette formule empruntée à Pierre de Coubertin résume bien mon état d'esprit du moment.

Quelles sont vos priorités pour 2023 ?



Réaffirmer un meilleur service public aux Voisenonais, maintenir et développer la qualité du service au public. Je souhaite que l'on puisse poursuivre en 2023 la rénovation de nos voiries, de notre éclairage public, que l'on puisse aussi réinvestir et préserver le patrimoine communal. « Agir avec force et vigueur » pour cultiver au quotidien l'exception voisenonaise et notre identité rurale. Cette année, nous allons renforcer le PLU en créant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui va affiner la sécurité des biens et des personnes (en complément de la DECI, lire page 4) et finaliser le Règlement Local de Publicité (RLP) afin de lutter contre la pollution visuelle.

Dans un contexte économique difficile pour nombre d'entre nous, je souhaite que l'on agisse pour renforcer les liens sociaux et la solidarité. Voisenon est un village où la solidarité s'est rapidement installée depuis des générations. Nous n'avons qu'un seul objectif : qu'elle perdure et qu'elle se renforce. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de maintenir et de soutenir activement le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de mettre en place un service de portage de repas pour nos aînés, mais pas seulement, ce service est accessible à tous les habitants qui en auraient besoin pour des questions de mobilité.

En 2023, nous allons aussi amplifier les actions en faveur de la jeunesse que ce soit en termes de loisirs ou d'insertion. Nous accompagnerons bien sûr nos associations dans la recherche de nouveaux financements. Ils sont les artisans de la vitalité communale et ils savent qu'ils peuvent compter sur leurs élus pour les soutenir.

Quel regard portez-vous sur l'année 2022 ?

Nous avons réalisé de beaux projets durant l'année qui vient de s'écouler pour répondre à des besoins de services à développer ou de nouvelles initiatives, et nous pouvons en être fiers collectivement. Sans énumérer de manière exhaustive les nombreuses réalisations, je retiendrai, tout d'abord la finalisation de l'opération du 14 rue des Écoles avec la création du passage Narcisse Massé, la vente du patrimoine qui va permettre de participer au premier financement du futur restaurant scolaire, un projet auquel nous sommes très attachés. Nous pouvons également nous féliciter d'avoir anticipé la crise énergétique en mettant en place des actions de sobriété concrètes : l'équipement en diodes électro luminescentes l'éclairage public et la rationalisation de l'utilisation des salles municipales.

En matière de préservation de l'environnement, je ne peux que me réjouir en tant que maire du travail collectif qui nous a mené au vote à l'unanimité du Conseil communautaire et à l'écrasante majorité du Conseil municipal du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF). Il s'agit d'une convention de partenariat qui donne la possibilité d'exercer, sur un périmètre défini, une surveillance foncière afin de protéger et maintenir les zones naturelles. L'objectif est d'assurer, à long terme, le maintien de l'activité agricole au sein de ce périmètre et d'y empêcher la spéculation foncière. Pour notre village, la signature de ce PRIF est une garantie de préservation des terres agricoles et de pérennité de notre identité rurale et agricole.



Quels seront les domaines d'investissements prioritaires cette année ?

Les opérations et actions en faveur de la transition écologique en lien avec notre identité rurale. Cette transition écologique, c'est un défi pour nos villages. Mais à Voisenon, nous l'avons anticipée et des actions sont déjà menées, je les ai déjà évoquées.

Je suis fier de vous annoncer qu'en 2023, nous changerons les chaudières énergivores et en particulier celle de la maternelle Constant Duport. Elle deviendra une école en autoconsommation énergétique, c'est un projet ambitieux mené avec l'aide du Syndicat départemental des énergies de

Seine-et-Marne. Nous poursuivrons au fil des mois le remplacement de l'éclairage public par des diodes électroluminescentes, l'objectif est d'équiper à l'horizon 2026 : 100% des candélabres !

En matière de travaux, la priorité sera donnée à la réfection et à la mise en sécurité des voiries notamment du centre village devant notre boulangerie. Nous poursuivrons également dans les 12 prochains mois le plan pluriannuel d'investissements voté par le Conseil municipal et mènerons pour améliorer le confort des enfants et des personnels des interventions à l'école.



Comment concilier investissements et maîtrise des dépenses publiques dans ce contexte inflationniste ?

Sur le plan budgétaire, la priorité sera donnée aux investissements d'avenir. Les arbitrages économiques se feront sur les frais de fonctionnement du budget communal, ils n'affecteront pas le service rendu au public.

Pouvez-vous nous présenter le fonctionnement de cette police intercommunale ?

C'est très simple, les communes de l'agglomération ont décidé de mettre en commun leurs services de police. C'est un atout pour nous car jamais nous n'aurions pu nous offrir une police municipale. La sécurité c'est le premier des biens précieux de la Commune et grâce à cette mise en commun des services, elle va être renforcée. Je suis fier de préciser que la création de la police intercommunale a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 6 décembre 2022 sur ma proposition.

Leurs missions prioritaires seront de lutter contre le stationnement anarchique et contre la traversée de notre village par les poids lourds. Il pourra y avoir des contrôles radars et des opérations de verbalisation au niveau des stationnements. Il y aura des patrouilles inopinées dans le village.

La police intercommunale est entrée en service depuis le 1er janvier 2023, mais pour des questions administratives les premiers contrôles interviendront au cours du premier semestre. Un temps qui pourrait être mis à profit pour réviser certaines mauvaises habitudes de stationnement par exemple.

La Région Île-de-France a décerné en 2022 au village le label « Ville amie des animaux », pouvez-vous en dire plus ?

Oui. C'est un label régional qui récompense les communes qui agissent en faveur de la protection et du bien-être animal. C'est très précis en terme d'actions le jury est composé notamment de responsables de la SPA et de la Fondation Brigitte Bardot. Ce label décerne des « pattes » sur le même principe que les « fleurs » pour les villages fleuris. Trois villes de l'agglomération ont reçu un prix. Voisenon est sur le podium. Nous avons eu les encouragements, c'est une vraie récompense pour notre village et ses modestes moyens en comparaison avec Melun qui reçu « 2 pattes » ou encore Dammarie-lès-Lys « 3 pattes ».



Quels vœux formulez-vous pour notre village ?

Un vœu de prospérité ! Que notre village perdure dans son exception voisenonnaise, dans son identité rurale. J'émet le vœu que nous puissions poursuivre sur cette belle lancée municipale, qui a bien démarré parfois même contre vents et tempêtes. Nous avons aujourd'hui réalisé plus de 60 % de notre programme municipal et cela à mi-mandat. Nous ferons face aux enjeux d'avenir, malgré un contexte économique de plus en plus difficile. Nous tiendrons le cap des investissements conformément à nos engagements de campagne. Avec force et vigueur, nous ferons tout ce que nous avons promis de faire. Et je continuerai cette année à défendre notre identité rurale en faisant entendre notre voix au niveau national et local au sein même des Conseils d'administration des associations des maires ruraux et des maires de France.



Soirée années 80

L'association Familles Rurales a organisé une soirée sur le thème des années 1980 où petits et grands ont pu se déhancher sur la piste de danse autour de « DJ Vinz ».

Merci aux organisateurs, soutenus par la présence des élus municipaux



Label « Ville amie des animaux »

La Commune de Voisenon a reçu les encouragements du label régional « Ville amie des animaux ».

Monsieur le Maire et Jacqueline BESNARD, Conseillère municipale ont assisté à la remise de prix au siège du Conseil régional d'Île-de-France en présence de la Présidente, Valérie PÉCRESE.



Soirée belote et jeux de société

L'A.S.C.V. a organisé sa tant attendue soirée belote et jeux de société au Mille-Club. Il y en avait pour tous les goûts ! Bravo à Jean-François pour son poulet « basquaise » qui a ravi les papilles des convives. Monsieur le Maire, Frédérique SAUVAUT, Adjointe au Maire et Christian LE MOAL, Conseiller municipal sont passés saluer les joueurs dont notre ancien maire, Bernard FOURNIER était de la partie de carton.



Autres photos en page associations

Loto des enfants

L'association des parents d'élèves de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard a organisé le traditionnel loto des enfants ainsi que le concours du plus beau déguisement. Monsieur le Maire et les élus du Syndicat scolaire ont accompagné petits et grands dans ce formidable moment familial. Monsieur le Maire et Malika KEHLI, Conseillère municipale ont participé au jury du concours.



Autres photos en page associations

Animation Tir à l'arc

Monsieur le Maire a répondu à l'invitation du Centre de loisirs pour une animation « Tir à l'arc » au Mille-Club avec les enfants.



Réfection de la sente

Merci à nos agents techniques d'avoir gravillonné la sente située entre la rue du Château et la rue du Gué du Jard, désormais praticable par tous temps.



Coffre en bois

Merci également aux agents techniques de la Commune d'avoir réparé le coffre en bois situé dans la cour de l'école maternelle Constant Duport.



Forum de l'emploi

Monsieur le Maire, accompagné de Francis ROUSSET, Adjoint au Maire, a inauguré le Forum de l'emploi situé à l'Escale de Melun dans le cadre de ses fonctions à la Communauté d'agglomération. Il est également venu soutenir les jeunes voisenonais qui ont bénéficié du Contrat Emploi Jeune.



Les textes et images sont transmis par les associations. Ils sont sous leur entière responsabilité.

AVI Patrimoine

Histoire de l'enseignement à Voisenon (suite)

La maison d'école sera agrandie et au fil du temps. Cette « maison commune », qui porte bien son nom, fut l'ancêtre de la mairie. Elle regroupait mairie, école, logement de l'instituteur et pendant un certain temps le « magasin des pompes », transféré ensuite sur le trottoir d'en face.



Sur cette photo datée environ de 1915, le mur qui subsiste aujourd'hui est caché par le groupe d'élèves.



M. Massé l'auteur de la monographie de la commune de Voisenon en 1888 est né en 1841 à Sognolles en Montois. Il est nommé instituteur de Voisenon en remplacement de monsieur Charpentier en 1863. Il sera élu maire de Voisenon le 6 mars 1898, il décédera le 1^{er} Novembre 1901 à l'âge de 59 ans.

En 1958 la Mairie-Ecole est inaugurée par Monsieur Constant Duport, maire de 1943 à 1971. Une classe est maintenue dans les anciens locaux.



Depuis l'inauguration de l'actuelle mairie en 2004, l'ensemble de ces locaux est dédié à l'école.



Contact : Claudine CARÉ, Présidente
Email : claudine.care-voi@orange.fr

ASCV

Randonnée

Rappel : pour connaître les randonnées pour une meilleure communication Merci de vous inscrire par mail à l'adresse suivante : ascv.voisenon@orange.fr

Date à retenir : Dimanche 16 avril 2023 pour la Randonnée des 3 châteaux !

ADPEVM

Dimanche 12 février, le Mille Club affichait complet pour le Loto des enfants !

Merci à tous d'être fidèle à ce rendez-vous.

Et merci à la société Pedrazzini pour le gros lot, la Switch !

Familles Rurales Voisenon pour ses beaux cadeaux,

La société Förch pour ses nombreux lots chaque année,

Les commerçants de Voisenon,

Le Puy du Fou, Winnoland, Le Parc des Félines, le Château de Vaux-le-Vicomte

et tous nos partenaires !

Et un grand merci à tous les bénévoles de l'association ADPEVM !

Contact : adpevm@gmail.com



Belote et rebelote

Au Mille-Club, le samedi 11 février dernier, ce n'est pas moins de 44 joueurs de belote et 16 joueurs de jeux de sociétés qui étaient présents, toujours dans la bonne ambiance.

Merci aux sponsors et donateurs qui nous aident chaque année.

Un grand Merci aux bénévoles et au Chef J.F. pour son bon repas.



Contact : Sophie MERCIER, Présidente, 06 27 75 06 87
ascv.voisenon@orange.fr
www.facebook.com/ascv.voisenon

L'Orangerie

Horaires des messes du secteur

- Dimanche 05 Mars
St Germain Laxis
- Dimanche 12 Mars
Rubelles
- **Dimanche 19 Mars
Voisenon
Accueil anciens et
futurs baptisés**
- Dimanche 26 Mars
Aubigny

Contact :
gilbert.lisik@wanadoo.fr

Majorité – Réalisons l'avenir

Une nouvelle année débute et notre village fera face à de nouveaux défis. Dans un contexte financièrement contraint : la hausse du prix des énergies impacte lourdement nos vies, le coût de la vie. Notre majorité municipale a bien œuvré en évitant de freiner les investissements d'avenir. Notre lourd héritage s'amenuise pas à pas grâce à notre gestion financière exemplaire. Nous maîtrisons étape après étape les dossiers car nos projets avancent, au fur et à mesure qu'apparaissent les nombreuses notifications de subventions demandées. Nous sommes déterminés pour faire avancer notre village avec mesure et apaisement. Malgré le contexte ambiant difficile et le manque de service administratif, nous tenons le cap de nos engagements. Nous travaillons ardemment à faire évoluer les méthodes de travail pour qu'elles soient conformes à la législation nouvelle et aux différents investissements tels les voiries, l'éclairage public, l'ambitieux projet d'adhésion à la police intercommunale qui veillera, nous l'espérons, à une bonne médiation ; et aussi la préservation de l'environnement sans oublier le lien social, la vie associative, la sécurité. Nous œuvrons aussi pour remettre sur pied ce qui ne se voit pas et demeure pourtant nécessaire : défense incendie, médiation, rencontres, défense des intérêts communaux à l'agglomération, dans les syndicats, ... La solidarité et le sens des valeurs républicaines sont notre devise ; nous regrettons d'ailleurs qu'elles ne soient pas partagées par les élus minoritaires : Les Voisenonais ont pu interpréter comme un refus de présenter leurs vœux le refus de monter sur scène avec leur collègues élus, les membres des Conseils des Sages et des Jeunes. Ces élus ont ensuite vivement critiqué l'hommage républicain, pourtant mérité, rendu à Jackie QUERRIEN pour ses 19 années passées en tant qu'adjoint au maire. Eux qui pourtant n'ont de cesse d'énoncer le respect à tout bout de champ. Des paroles c'est bien, des actes c'est mieux ! Les prochains mois répondront à l'ambition que nous portons collectivement : élus, agents municipaux et habitants, pour le Voisenon que nous aimons. « Réalisons l'avenir » autour de notre Maire. Julien AGUIN est pleinement engagé dans la transformation de notre village, au service de tous les Voisenonais sans distinctions. Comptez sur notre détermination à faire face aux enjeux de demain. Mobilisons-nous pour un bel épanouissement dans notre village. Les 13 élus de la majorité municipale.

Minorité – Tous pour Voisenon

Texte non transmis.

Pacs

Monsieur le Maire a célébré la signature de PACS de

- David AFONSO et Laura DECRAENE
le 21 décembre 2022
- Julien THIBAUT et Marie-Alice CAZONIS
le 11 janvier 2023

L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.

Décès

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de

- Hocine BOUZEKRI le 20 janvier 2023
- André HUGUET le 3 février 2023
- Jacques LEGUEUX le 17 février 2023

La nature de nos jardins

Entre le 15 mars et le 31 juillet, il nous est demandé de ne pas tailler nos haies. C'est même légalement interdit aux professionnels de l'agriculture.

Ces dates correspondent à la période de nidification des oiseaux.

Le matériel utilisé pour la taille des arbres ou des haies peut blesser ou tuer les oiseaux. Qui plus est, le fait de tailler expose encore plus les oisillons aux prédateurs.

De plus, pendant la période de nidification, les oiseaux et les oisillons vont manger beaucoup d'insectes qui peuvent nuire aux cultures ou à un jardin.

Enfin, les végétaux seront mieux armés contre la canicule.



Taxe ordures ménagères

Le Conseil des Sages a soulevé un problème récurrent à diverses communes de notre agglomération : l'augmentation de la taxe foncière et notamment de la TOM (Taxe Ordures Ménagères).

Celle-ci étant passée sur notre commune de 7,90% en 2021 à 10,09% en 2022, le Conseil des Sages a adressé au Président du SMITOM, Monsieur VERNIN, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire, deux courriers demandant la justification de cette augmentation. Malgré les relances de Monsieur le Maire, ces courriers sont restés sans suite.

L'encart paru dans le dernier numéro de « Mon aggro » ne répondant pas aux questions posées, le Conseil des Sages poursuit son action et réitère une nouvelle fois sa demande auprès du SMITOM.



Le Conseil des Sages rappelle aux Voisenonais(aises) qu'il est à leur écoute.

Vous pouvez lui poser toutes questions concernant notre commune à l'adresse suivante :

conseil.sages@voisenon.fr

Une réponse rapide vous sera faite.

Dominique GAUTREAU

**Reprise de la collecte
des déchets verts
à partir du 15 mars 2023**



Commune de
Voisenon

Parce que...
**J'aime quand
mon village
est propre,
alors**

Je ramasse



c'est simple, c'est basique
c'est Voisenon

VILLAGE PROPRE